



Document d'orientation

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Juin 2020

Document d'orientation

Bienvenue au cours de Programme professionnel continu

Le programme de développement professionnel continu (DPC) a été lancé en 2001. Depuis sa création et multiples révisions, plus de 1 300 personnes ont réussi ce programme.

Pour ce programme, l'évaluation de l'apprentissage est entièrement axée sur la connaissance, la compréhension et l'application des concepts d'éducation aux adultes.

REMARQUE :

Code d'éthique : Si vous travaillez pour une entreprise qui œuvre dans l'industrie de la santé, assurez-vous de lire les sections qui vous concernent dans le Code d'éthique des compagnies membres de **Médicaments Novateurs Canada**. Pour obtenir la version la plus récente de votre code d'éthique, faites une recherche dans Internet. Exemple : le personnel des entreprises membres de **Médicaments Novateurs Canada** devrait effectuer sa recherche au moyen des termes suivants : Médicaments Novateurs Canada, code d'éthique. Le personnel des entreprises membres de MEDEC devrait effectuer sa recherche au moyen des termes suivants : MEDEC, Code de conduite. Si vous êtes membre d'une association professionnelle ou si votre auditoire est composé de membres d'une association professionnelle, vous devriez consulter leur code d'éthique concernant l'éducation professionnelle continue.

Contenu

Information que vous trouverez dans ce document d'orientation :

- Information générale
- Guide d'étude
- Conseils pour optimiser votre apprentissage et calendrier d'étude suggéré
- Planificateur d'actions
- Instructions détaillées pour compléter les parties I et II de l'examen de DPC

Fiche d'information

Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel de cours sur papier : 1 cartable, 12 modules, 222 pages, 4 annexes • Matériel en ligne : questionnaire préliminaire et questionnaire postérieur au programme (accessible sur votre portail). Ces questionnaires font partie intégrante de votre programme d'apprentissage. <u>Vous devez répondre au questionnaire préliminaire avant de lire le matériel de cours.</u> • Ressources en ligne : matériel à <u>consulter</u>, <u>modifier</u>, <u>imprimer</u> et <u>utiliser</u> selon vos besoins. Vous trouverez ces ressources, qui comprennent également certains modèles (documents Word et PDF), dans votre portail <i>monCPFC</i> sur notre site Web. • Un exemplaire en format numérique (PDF) est disponible qui permet à l'utilisateur d'étudier au moyen de leur ordinateur, leur tablette ou leur téléphone intelligent doté du logiciel approprié.
Heures d'étude	40 heures (dont 20 heures consacrées à la conception d'un programme de DPC)
Échéancier	Un total de 6 mois à compter de la date d'inscription
Dates d'examen	Vous avez la possibilité de faire votre examen dans le portail « <i>MonCFPC</i> » à tout moment (24 heures par jour, 7 jours par semaine) pendant toute la durée de votre inscription, soit jusqu'à votre date finale. L'assistance technique est offerte du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30 (heure de l'Est). Votre date finale est affichée dans « <i>MonCFPC</i> ».
Unités É.C.	4
Type d'examen	Deux parties : Partie I : Examen en ligne d'une heure – 44 questions à choix multiple Partie II : Examen à développement rédigé à domicile (estimation de 10 à 20 heures consacrées à la conception d'une activité de DPC)*
Note de passage	La note de passage de 60 % est exigée pour chacune des deux parties de l'examen – les notes seront consolidées afin de déterminer la note finale globale.

*L'examen à développement rédigé à domicile doit être retourné par courriel dans les six mois qui suivent la date de votre inscription.

Information générale

Que peut m'apporter ce programme du CFPC?

- Vous expérimenterez un parcours d'apprentissage complet, de l'évaluation des besoins à l'évaluation de la formation, puisque ce programme est conçu pour mettre en application les notions présentées.
- Vous aurez plus d'assurance et améliorerez votre capacité d'offrir aux professionnels de la santé des activités éducatives crédibles, respectant des critères éthiques.
- L'expertise que vous acquerrez vous permettra d'accroître votre crédibilité dans la création d'activité de DPC auprès de votre auditoire et leurs organismes d'accréditation.
- Chaque cours d'éducation permanente vous permet d'approfondir les notions de base apprises, d'élargir vos horizons dans le domaine médical et d'augmenter votre employabilité.
- En réussissant ce cours, vous obtiendrez **4 unités d'éducation continue (UÉC)**. Ces unités d'éducation continue sont reconnues par IACET (International Association for Continuing Education and Training) aux États-Unis et la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC)

À quoi sert votre NIP?

Vous vous demandez peut-être à quoi sert le NIP du CFPC (numéro d'identification personnel). Ce NIP servira à vous identifier et à sécuriser vos informations confidentielles dans notre base de données. Par exemple, pour accéder à l'examen sur notre site Web, vous devez entrer votre NIP de 6 chiffres. Si vous avez oublié votre NIP, aussi appelé « numéro d'étudiant » (sur le signet accompagnant votre matériel de cours), veuillez téléphoner au CFPC, au numéro sans frais 1-888-333-8362 ou au numéro local 514-333-8362.

Guide d'étude

Le principal résultat d'apprentissage de ce programme est de faciliter la conception et l'application d'activités éducatives en respectant les critères d'éthique les plus élevés, en répondant à la définition de l'éducation (voir la définition à la page 1) et de contribuer à offrir aux professionnels de la santé des programmes d'éducation médicale continue de grande qualité.

Nous avons conçu ce cours pour favoriser votre succès. La note de passage est de 60 %. L'examen de ce cours est scindé en deux parties :

- **Partie I** : examen en ligne de 44 questions à choix multiple permettant d'évaluer votre apprentissage et votre compréhension.
- **Partie II** : examen rédigé à domicile axé sur l'élaboration d'un programme de DPC. Cet examen comprend 8 questions à développement portant sur le programme. Il doit être retourné par courriel. Chaque question doit être enregistrée dans un fichier pdf distinct et chaque pièce justificative doit également être enregistrée de la même manière. L'examen porte sur votre capacité de mettre en application les connaissances que vous avez acquises. Il est conçu pour simuler la démarche que vous auriez à suivre si vous soumettiez une demande pour le maximum de crédits de la plus haute qualité possible auprès de n'importe quel organisme d'accréditation, comme le CRMCC (Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada), le CMFC (Collège des médecins de famille du Canada) ou la FMOQ (Fédération des médecins omnipraticiens du Québec).

À ce stade-ci, vous désirez probablement évaluer le temps qu'il vous faudra investir dans votre apprentissage et la manière d'organiser votre étude sur une période de quelques semaines ou de quelques mois. Pour ce programme, 20 heures suffiront probablement pour compléter la composante autodidactique. Le nombre d'heures d'étude variera en fonction des antécédents éducatifs, de l'expérience d'apprentissage antérieure avec du matériel semblable et le style d'apprentissage de chacun.

L'achèvement de l'examen à domicile (partie II) exige d'ordinaire entre 10 et 20 heures.

Conseils pour optimiser votre apprentissage

Pour tirer pleinement parti de ce programme, nous vous suggérons de suivre la démarche d'apprentissage suivante :

1. **Remplissez d'abord le questionnaire pré-cours avant de commencer votre lecture.** Vous trouverez celui-ci sur votre portail MonCFPC. Rendez-vous sur la page d'accueil au www.ccpe-cfpc.org, puis, dans le coin supérieur droit de l'écran, cliquez sur OUVRIRE UNE SESSION SUR *MonCFPC*.
2. Lisez le guide pour optimiser votre apprentissage inclus dans ce document, afin de maximiser vos efforts.
3. Effectuez une première lecture du matériel de cours sur papier, puis examinez les questions de la seconde partie de l'examen. Vous trouverez toutes les réponses dont vous avez besoin pour compléter cette seconde partie de l'examen dans les modules qui vous sont fournis.
4. Passez l'examen final de la Partie I (questions à choix multiple) sur le site Web du CFPC après avoir lu le matériel de cours sur papier.
5. Ensuite, effectuez une seconde lecture du matériel de cours sur papier. L'examen de la partie II constitue un outil d'aide à l'étude et à la mémorisation. Vous pouvez choisir de répondre aux questions de l'examen de la partie II au fur et à mesure que vous avancez d'un module à l'autre – ce qui pourrait vous permettre en fin de compte d'économiser du temps et d'améliorer votre compréhension du sujet.
6. Ayez en tête un programme de DPC qui pourrait vous servir de champ d'expérimentation pour les besoins du cours et de l'examen de la partie II.
7. Pour toute question concernant le matériel d'étude, vous pouvez communiquer avec notre service d'aide à la clientèle à info@ccpe-cfpc.org. Si nous ne pouvons vous répondre, nous communiquerons avec l'un des experts ayant contribué au développement et à la mise à jour du matériel de cours.

REMARQUE : Vous pourriez être tenté de commencer à étudier une semaine avant l'examen, mais le bourrage de crâne ne se traduira que par une application sous-optimale de la matière. Le résultat final pourrait certes être le même (c'est-à-dire que vous pourriez quand même réussir l'examen), mais le projet éducatif soumis ne vous permettra pas de profiter des avantages décrits précédemment. Votre projet pourrait ne pas atteindre le niveau désiré de changement de comportement attendu de votre auditoire cible. En vous bourrant le crâne, vous serez perdant à longue échéance.

Si vous décidez de commencer à étudier dès maintenant, vous remarquerez une amélioration importante dans votre façon de préparer vos projets et dans votre capacité d'ajouter une valeur supplémentaire à vos visites de vente en discutant des implications diverses de l'apprentissage abordé dans ce cours. Vous obtiendrez sans aucun doute un plus grand succès plus rapidement et vos activités éducatives auront probablement plus d'impact.

Calendrier d'étude suggéré

Veillez prendre note que cet échéancier a été établi pour les participants qui choisissent de passer leur examen le QUATRIÈME MOIS d'une période d'examen donnée. Pour obtenir votre diplôme, vous devez réussir les deux parties de l'examen, c'est-à-dire l'examen en ligne (partie I) et l'examen rédigé à domicile (partie II), avec une note minimale de 60 %.

À compter de la date de réception du matériel de cours	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6
Questionnaire préliminaire au programme	X					
Examiner la Partie II de l'examen avec la 1 ^{er} lecture des modules	X					
1 ^{er} Lecture des Modules 1-12 incluant questionnaire post module	X					
Commencer à élaborer un programme éducatif		X	X	X		
2 ^e lecture des modules		X				
Révision des éléments de difficulté		X				
Répondre aux questions de la Partie I de l'examen (en ligne).			X			
Soumettre la 2 ^e partie de l'examen (Partie II à domicile, document Word à retourner par courriel - chaque question doit être enregistrée dans un fichier pdf distinct et chaque pièce justificative doit également être enregistrée de la même manière.)				X	X	X
Questionnaire postérieur au programme				À compléter après la 2 ^e partie de l'examen		

Conseils pour optimiser votre apprentissage

Votre plan de formation et de perfectionnement peut comprendre la lecture de manuels, de pages Web ou l'assistance à une conférence. Nous vous recommandons de prendre note des suggestions suivantes pour optimiser votre apprentissage et convertir les connaissances que vous aurez acquises en applications pratiques :

- Au lieu de commencer à lire l'ensemble d'un manuel, explorez-en la table des matières pour **déterminer quelles sections s'appliquent le plus à vous**, puis lisez d'abord le contenu de ces sections.
- **Tentez de découvrir un enseignement ou une application** dans tout ce que vous lisez. Tirez des conclusions et cherchez également des notions pertinentes à votre perfectionnement.
- Au fil de vos lectures, **surlignez les sections qui vous semblent intéressantes ou qui s'appliquent à vous, ou insérez-y des signets**. Pensez à faire un résumé de vos lectures pour mettre cette information en pratique dès le lendemain.
- **Soyez ouvert aux nouvelles idées et aux innovations**. Examinez comment vous pouvez les mettre en œuvre dans votre propre sphère d'activité. Raffinez vos idées en en discutant avec des collègues.
- Réservez-vous du temps dans votre agenda pour **réfléchir à vos acquis et pour les mettre en application dans votre travail**. Votre comportement ne changera pas nécessairement du fait que vous avez tiré un enseignement d'un manuel ou d'un programme de formation. Vous devez réfléchir à ce que vous ferez et vous réserver du temps pour passer de la parole aux actes.
- **Gardez vos lectures à portée de la main** pour pouvoir les consulter rapidement, comme moyen d'améliorer vos compétences.
- Déterminez toujours ce que vous ferez des nouveaux renseignements ou enseignements. **Établissez un nouvel objectif et agissez**.
- Une fois votre cours terminé, peut-être serait-il avantageux que vous vous **entretenez de vos idées et de votre plan d'action avec un collègue, un conseiller, un mentor ou votre superviseur**.
- **Choisissez des expériences d'apprentissage qui sont adaptées à vos objectifs** et qui vous donnent la meilleure chance de mettre en pratique et d'appliquer vos nouvelles connaissances et compétences.

Remarques particulières :

Déontologie du DPC et de la FMC se rapportant à l'industrie pharmaceutique au Canada

La réalité actuelle qui permet à l'industrie pharmaceutique canadienne de jouer un rôle dans la formation médicale continue est un privilège qui repose sur la confiance. Les indications d'éthique qui prônent le maintien de cette confiance doivent être respectées sans exception.

La détermination du contenu et des objectifs du DPC et de la FMC doit relever exclusivement de la compétence des professionnels de la santé concernés. Le contenu de ces programmes doit reposer sur des éléments factuels et correspondre exactement aux besoins des participants et au sens de leur pratique. Les commanditaires de l'industrie doivent jouer uniquement un rôle d'appui et ne peuvent en aucun cas imposer une direction au contenu. Pour le commanditaire, la valeur de l'activité doit procéder de son rôle d'appui, qui consiste à veiller à ce que les prestataires de soins puissent optimiser leur approche de la gestion thérapeutique par un diagnostic précis et l'inclusion du patient comme partenaire à part entière dans la prévention et le traitement de la maladie. Une fois ce but atteint, le commanditaire en bénéficiera en conséquence.

Toute référence, en tout ou en partie, à des médicaments doit être présentée d'une manière équilibrée et toutes les thérapies qui conviennent doivent être examinées d'une manière scientifique et détaillée. Les objectifs opérationnels du commanditaire doivent être réalisables à moyen terme et à long terme et étroitement liés aux pratiques exemplaires.

Le domaine des pratiques exemplaires et des lignes directrices concernant les traitements ne concerne pas le milieu du DPC. Les comités qui se livrent à l'évaluation et la mise à jour des lignes directrices doivent fonctionner sans lien de dépendance avec l'industrie afin de garantir une démarche impartiale. Les lignes directrices et les recommandations consensuelles définissent la pratique de la médecine fondée sur des données probantes et sont exprimées en termes de risque et de droit. Pour ces seuls motifs, ils doivent être de la responsabilité exclusive des professionnels de la santé affiliés à des écoles de médecine, des sociétés de spécialistes et des associations de patients qui sont centrées sur une maladie et dont l'intérêt des patients constitue l'objectif prioritaire. De plus, la profession médicale existe et est efficace en raison de la relation de confiance entre le patient et le professionnel de la santé et rien ne doit compromettre celle-ci ni même sembler lui nuire en aucun cas.

Même si l'employé de l'entreprise commanditaire est infirmier, infirmière, médecin ou pharmacien de formation, il ne peut être considéré comme un professionnel de la santé dans ce contexte. Il doit être considéré comme l'employé d'une entreprise vouée à la croissance d'un produit ou d'un dispositif.

Les comités de planification axés sur la mise en œuvre locale de la formation n'appliquent pas le même niveau de rigueur que les comités des lignes directrices et de consensus et, pour cette raison, les secteurs du DPC et des lignes directrices devraient toujours rester dissociés.

Par l'intermédiaire de son programme d'apprentissage en DPC, le CFPC peut aider l'industrie à assumer l'important rôle de soutien qui lui incombe auprès des professions médicales. Par leur portée même, un diagnostic approprié et précoce et de meilleurs soins ne peuvent qu'être profitables tant pour le patient et le fournisseur de soins et que pour l'industrie. Les pratiques débordées rendent difficile la prestation de tels soins. Les cliniciens ont besoin du soutien d'une formation pratique qui peut être évaluée et qui permet d'améliorer la santé.

Le programme du CFPC consacré au DPC sera apprécié à la fois pour les méthodes et la déontologie abordées. Nous croyons que cette ressource éducative aidera les représentants pharmaceutiques à tous les niveaux de l'industrie à comprendre comment rendre les programmes plus efficaces. En concrétisant cette vision, les représentants pharmaceutiques accroîtront la confiance des professionnels de la santé, auront plus facilement accès à eux et pourront ainsi se distinguer par leur connaissance approfondie de la gestion thérapeutique. En même temps, ils comprendront les besoins des médecins et des patients à un niveau qui leur permettra à une date ultérieure (lors d'une visite) de mieux faire connaître les bienfaits et les avantages de leurs produits et services.

Planificateur d'actions

Idées à mettre en pratique :

	<i>Idées</i>	<i>Actions</i>	<i>Résultats attendus</i>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

Directives détaillées pour compléter la partie I de l'examen de DPC (en ligne)

Pour accéder à votre examen en ligne du CFPC, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. Allez à la page d'accueil du CFPC au www.ccpe-cfpc.org
2. Choisissez « Entrez en français » pour faire votre examen en français.
3. Avant d'aller plus loin, vous devez avoir votre numéro d'identification personnel (NIP) de 6 chiffres du CFPC pour ouvrir une session. Si vous ne connaissez pas votre NIP (aussi appelé « numéro d'étudiant), communiquez avec le CFPC, au numéro sans frais 1-888-333-8362 ou au numéro local 514-333-8362 durant les heures de bureau habituelles (HNE).
4. Dans le coin supérieur droit de la page d'accueil, cliquez **OUVRIR UNE SESSION SUR MonCFPC**
5. On vous demandera votre « nom d'utilisateur » et votre « mot de passe ». Vous n'aurez qu'à entrer votre numéro d'identification personnel (NIP) de 6 chiffres du CFPC comme nom d'utilisateur, et ensuite votre mot de passe.

Exemple : Nom d'utilisateur : 0 0 0 0 0 0 (entrez **votre** numéro d'identification personnel de 6 chiffres).

Exemple : Mot de passe : Côté (sensible aux majuscules/minuscules).

6. L'examen de DPC en ligne comporte 44 questions à choix multiple. Vous disposez de 54 minutes pour terminer votre examen. Un chronomètre sera affiché à l'écran.
7. Une fois l'examen ouvert, vous recevrez des instructions détaillées. Si vous éprouvez des difficultés techniques pendant que vous passez l'examen en ligne, communiquez avec notre service d'assistance technique au numéro sans frais **1-888-333-8362** ou au numéro local **514-333-8362** durant les heures de bureau habituelles (heure de l'Est).
8. Notez bien qu'une fois que l'examen est ouvert dans Internet, VOUS DEVEZ LE TERMINER, sinon vous aurez un échec par absence.
9. Vous pouvez naviguer dans votre examen, mais vous n'aurez qu'une seule occasion par question pour valider votre réponse. Souvenez-vous qu'en **choisissant une réponse et en cliquant sur « Suivant », vous validez automatiquement votre choix. Vous devez donc être certain de votre réponse avant de cliquer sur « Suivant ».**
10. Le système permet de sauter une question. **Pour sauter une question, laissez toutes les cases de réponse libres et cliquez sur « Suivant ».**
11. La barre de progression située au bas de l'écran affiche **3 couleurs distinctes** : le blanc (questions non répondues), le gris (questions répondues) et l'orange (la question en cours). Cliquer un numéro de question affichée en blanc vous permettra de répondre à la question. Passer en revue toutes vos questions à l'aide des flèches situées aux extrémités de la barre de progression. Cliquez sur "VALIDER ET SORTIR" pour compléter le processus d'examen.
12. **Vous pourrez voir votre note dès que vous aurez terminé l'examen** puisqu'il s'agit d'un examen composé de questions à choix multiple et qu'aucune correction manuelle n'est nécessaire. Vous aurez aussi accès à la rétroaction en cliquant sur **Solutionnaire**.
13. Fermez votre fenêtre de navigation, vous avez terminé votre examen!

Directives détaillées pour compléter la partie II de l'examen de DPC

- **La partie II de l'examen de DPC (examen à développement rédigé à domicile)** est envoyée aux participants par courrier électronique au moment où le matériel d'étude leur est posté. Vous pouvez également télécharger cet examen directement depuis votre portail.
- L'examen est en format MS-WORD et c'est votre **document de travail**. Lorsque vous aurez terminé l'examen, n'oubliez pas d'imprimer le document et les annexes que vous devez envoyer par courriel à l'adresse courriel indiquée sur la première page de l'examen.
- L'examen doit être **remis dans les six mois qui suivent la date de votre inscription**. Les représentants qui ne retournent pas leur examen à la dernière date possible de soumission devraient possiblement se réinscrire et payer le montant total des frais d'inscription. *Remarque : Avant de commencer, **ENREGISTREZ d'abord le fichier Word de l'examen de DPC comme un nouveau fichier Word sur votre disque dur**. Vous pourrez ensuite utiliser ce nouveau fichier pour répondre aux questions de l'examen. Vous devrez procéder de la même façon pour **les ressources en ligne (fichiers Word disponibles dans votre portail monCFPC) que vous désirez utiliser**. Vous perdrez votre travail si vous ne procédez pas de la façon prescrite.*
- Sur la page couverture de votre examen, **INDIQUEZ CLAIREMENT** : votre nom, votre NIP (numéro d'identification personnel de 6 chiffres) et le nom de votre entreprise. Si vous ne connaissez pas votre NIP, veuillez communiquer avec nous par courriel à info@ccpe-cfpc.org ou par téléphone au numéro sans frais **1-888-333-9362**.
- Vous devrez élaborer un programme de DPC de votre cru. Nous vous conseillons de prendre connaissance des spécifications de l'examen avant de décider du programme qui conviendrait le mieux. Rappelez-vous que votre objectif consiste à en apprendre le plus possible au moyen de ce processus. Comme il s'agit d'une occasion d'apprentissage, assurez-vous de choisir un sujet pertinent et intéressant pour vous. Si vous participez activement à un projet de DPC, vous pouvez vous en servir pour l'examen. Vous devrez également fournir des exemples d'évaluation des besoins, des calendriers d'apprentissage, etc. Si vous en avez déjà en votre possession, vous pouvez vous en servir pour l'examen. Préparez-vous seulement à expliquer votre démarche. Veuillez également consulter la note explicative de l'examen pour les questions 6, 7 et 8.
- Accordez-vous suffisamment de temps pour faire cet examen. Dès que possible, lisez-le et notez tout ce dont vous aurez besoin pour y répondre. Faites un essai. Vous aurez ainsi une meilleure idée du temps que vous devrez vous accorder pour remplir toutes les parties de l'examen.
- **Vous pouvez utiliser toutes les ressources contenues dans votre portail sur monCFPC**, c.-à-d. des exemples d'outils pédagogiques qui peuvent vous aider pour l'examen.

- **RÉSULTATS DE L'EXAMEN:** les examens de DPC rédigés à domicile seront relus et corrigés par notre expert dans ce domaine. La note de passage est de 60 %. Vous recevrez votre résultat d'examen ainsi qu'une évaluation personnelle de l'examineur par courriel.

Les critères de base pour l'attribution des points sont les suivants :

- A. *Connaissance et compréhension des principes décrits dans le cours*
 - B. *Pertinence de la réponse par rapport à la question posée*
 - C. *Conformité du programme aux critères exigés par les principaux organismes d'accréditation et documentation adéquate jointe.*
 - D. *La note de passage est exigée pour chacune des deux parties de l'examen – les notes seront consolidées afin de déterminer la note finale globale.*
- **POUR PLUS DE SÉCURITÉ :** nous vous recommandons fortement de photocopier tout votre travail (ainsi que vos pièces jointes) et d'effectuer une sauvegarde complète de votre version électronique.

Bon succès!